

Politiques et objectifs pour l'environnement

Politique générale

L'entreprise s'est engagée dans la lutte contre la pollution et pour le respect de l'environnement grâce à une approche structurée qui tient compte de toutes les implications de nature organisationnelle, technique, économique et juridique.

L'entreprise se sent responsable de la préservation de notre environnement. Pour faire face à une telle responsabilité, elle fait en sorte d'améliorer en permanence ses démarches écologiques.

Par la mise en place et le maintien d'une structure respectueuse de l'environnement, grâce à ses compétences techniques, l'entreprise fait en sorte d'optimiser ses installations et les technologies employées afin d'épargner les ressources naturelles, limiter la consommation d'énergie et son influence sur l'environnement en optant pour une utilisation abordable des meilleures techniques disponibles. En ce qui concerne les nouvelles technologies et les nouvelles procédures, le respect de l'environnement joue un rôle prépondérant.

La protection de l'environnement devient possible au sein de l'entreprise si tous les employés, quel que soit leur niveau, ont conscience des enjeux. C'est la raison pour laquelle l'entreprise souhaite promouvoir par l'information et la formation l'intérêt pour l'environnement au sein de son personnel.

L'influence de l'entreprise sur l'environnement est documentée et contrôlée en permanence.

Pour elle, les conséquences d'accidents éventuels sont essentielles. C'est la raison pour laquelle, l'entreprise tente de réduire au minimum les dangers grâce à un système de gestion des risques.

L'entreprise informe régulièrement ses clients, ses fournisseurs et les sociétés responsables, ainsi que toute personne concernée, des activités mises en œuvre pour le respect de l'environnement.

L'entreprise favorise le dialogue avec ses voisins. Elle cherche à prendre leurs désirs en considération et à répondre à leurs attentes lors de l'élaboration des projets.

La politique environnementale des achats vise à la conservation des ressources et à la réduction du nombre et de la quantité des substances dangereuses et des emballages en privilégiant les matériaux recyclables.

Les implications juridiques constituent un facteur important tant pour l'entreprise que pour les personnes désignées par la loi comme responsables des infractions et des dommages éventuels.

La société ne limite cependant pas ses efforts au respect des lois et des règlements. Elle vise l'amélioration continue de ses capacités organisationnelles et techniques afin de réduire les risques et préserver efficacement l'environnement. La Direction adapte les objectifs en la matière dans les projets annuels relatifs à la qualité et à l'environnement.

Pour s'adapter aux normes éthiques, sociales et législatives dans le cadre de la préservation de l'environnement, la société doit privilégier une planification adéquate des activités et des initiatives dans ce domaine afin de respecter les budgets établis.

La prévention des risques et la préservation de l'environnement exigent la participation de tout un chacun.

L'engagement et la participation nécessitent une connaissance globale des problèmes écologiques et des différentes disciplines techniques et organisationnelles. Ils demandent une démarche constante de sensibilisation et d'information.

Il relève enfin de la responsabilité de la Direction de reconsidérer, au moins chaque année, l'opportunité de la politique en matière d'environnement.

L'entreprise s'engage en outre à faire part de sa Politique environnementale à ses employés et aux sociétés opérant sur le site.

iGuzzini illuminazione SpA

Via Mariano Guzzini, 37
62019 Recanati (MC)

Tel. +39 071 75881
Fax +39 071 7588295
iguzzini@iguzzini.it